

LA BENISSON-DIEU



Bulletin municipal



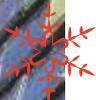
mairie@la-benisson-dieu.fr



Sommaire



- L'édito du Maire Page 3
- Conseil Municipal et Employés Communaux Page 4
- Etat Civil 2023 Page 5
- Le Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots..... Page 6
- Travaux 2023 Page 7 et 8
- Démarches administratives et infos utiles Page 9 et 10
- Le budget communal Page 11
- En lien avec la Communauté de Communes Page 12
- L'école de La Bénisson-Dieu Page 13 et 14
- La Bibliothèque Page 15
- Installer des Panneaux Solaires Page 16
- Le Recensement Page 17
- Les Associations du Village Page 18
- Fermeture Progressive du Réseau Cuivre Page 19
- Bien vivre à La Bénisson-Dieu Page 20
- Le Monument aux Morts Page 21
- Rétrospective 2023 Page 22 et 23
- Agenda 2024 Page 24



Bonne lecture !





L'Edito du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Nous arrivons à mi-mandat en ce qui concerne notre équipe municipale et nous allons poursuivre les travaux programmés dont le plus important concerne le remplacement des têtes de réverbères sur toute la commune. Nous passerons en LED ce qui nous assurera à moyen terme de sérieuses économies.

Un autre projet consiste dans le transfert de compétences de l'assainissement au 01 janvier 2025 et c'est pour cela que nous sommes en train de refaire notre schéma directeur d'assainissement. Ce délai très court, nous oblige à revoir notre réseau, qui présente certaines failles auxquelles il faudra remédier.

Voilà, brièvement notre ligne pour les années à venir. Je vous souhaite à tous une très bonne année 2024 et vous donne rendez-vous le 19 janvier à 19h pour les traditionnels vœux du Maire.

Alain Godinot

Du mouvement dans le personnel communal



**Départ à la retraite d'Eriam Triouleyre
Le 1er mars 2023**



Secrétariat de Mairie
Ouverture les lundis, mardis,
jeudis de 8h00 à 16h00, le
vendredi de 8h00 à 14h00 et le
samedi matin sur rendez-vous.
12 rue Bernard de Clairvaux
42720 LA-BENISSON-DIEU
04.77.66.64.44
<https://la-benisson-dieu.fr/>
mairie@la-benisson-dieu.fr 
<http://www.facebook.com/labenissondieu>





Les conseillers municipaux



Alain Godinot



Pascale Perichon



Murielle Chatre



Magali De Freitas



Carine Tacher



Jean-Paul Grouiller



Christian Bas



Cyrille Desroche



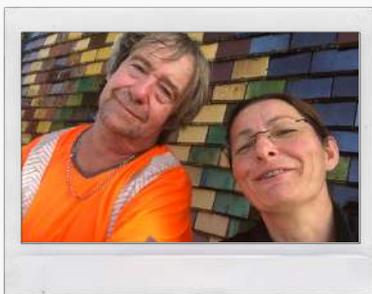
Grégory Kossmann



David Chazet



Les employés municipaux



Sandrine Roffat
Christophe Brunelin



Anne-Sophie Demulsand
Aurélie Dupont
Christelle Berthelier

Si vous souhaitez recevoir les actualités de la commune, n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse mail ou à vous inscrire auprès de la secrétaire de Mairie



Naissances



Tous ces beaux bébés recevront le traditionnel cadeau de bienvenue en ce début d'année !

Léandre AUMENIER
le 17 avril 2023



Lorelei BAILLEUX
le 9 Août 2023

Kyara CHARQUET
le 20 Août 2023



Mariage

Pierre BERGER et Maylis DE GMELINE
le 14 Août 2023



Christophe PACAUD et Marilynne EMORINE
le 9 Septembre 2023



Décès

M. Louis ROUSSEAU le 8 Avril 2023

Mme Marie-Hélène DE BADTS DE CUGNAC le 9 avril 2023

Mme Odette CHARRONDIERE le 31 Juillet 2023

M. Paul LACROIX le 14 Août 2023

Mme Adèle BOUFFETIER le 22 Août 2023

Ont également été inhumés à LA-BENISSON-DIEU

Mme Agnès LAURENT (née FEUGERE) le 21 Avril 2023

Le Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots

Suite à l'élection du Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots, en date du 20 octobre 2022, sur les trois projets proposés par les enfants, deux ont été réalisés :

- Tout d'abord, la journée intergénérationnelle qui a eu lieu à la salle d'animation, le 13 avril 2023, et qui a été très appréciée par tous les participants, petits et grands.
- Et l'ajout de deux poubelles structure bois dans le village, une placée à proximité du monument aux morts, et l'autre sur le parvis de l'Abbaye. 6 poubelles ont été remplacées, choisies en fonction des lieux et du paysage (plastique vert et gris pour certaines, et bois pour d'autres).

Suite au déménagement de Nora, au changement d'école de Ninon, et au départ de Thiago et Ziggy pour le collège, une nouvelle élection a été programmée avec le concours de Mme BLEROT, au mardi 10 octobre 2023, aux termes de laquelle Maëly, Elia, Sacha et Devon, ont été élus, Laurine et Félix étant toujours en place.

La première réunion du nouveau Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots s'est déroulée à la mairie le mardi 7 novembre 2023 à 16h45.

Tous les enfants sont prêts à réorganiser une journée intergénérationnelle, étendue, cette fois, à tous les habitants du village, avec des jeux, et quelques nouveautés à mettre en place lors de la prochaine réunion prévue le 9 janvier 2024 à 16h 45.

Cette journée aura lieu à la salle d'animation, en principe pendant les vacances de Pâques.

Les nouveaux élus ont pu assister à la cérémonie du samedi 11 novembre, après la remise de leurs écharpes, représentant leur nouvelle fonction.



Voirie 2023

- Route des Cours :

Du chemin de Château Gaillard au carrefour de Sainte Marie

Déflachage et réalisation d'un enduit monocouche

Réhabilitation de traversée de chaussée - curage de fossés (26 173.26 € H.T.)

Subvention prévue : 18 301 euros par le Département de la Loire

- Parking salle d'animation (à terminer sur l'année 2024) :

2ème phase : Partie goudronnée existante à reprendre

Décroûtage - remise en forme et mise en œuvre en enrobé

- Suite au changement du circuit du bus scolaire, un nouvel arrêt a été créé dans le bon sens de circulation et un point lumineux a été rajouté pour la sécurité (437.88 euros TTC)



- Installation d'un banc vers le monument aux morts
- Sécurisation du puits sur le parvis de l'Abbaye
- Passage à 30 kms / heure de la rue Bernard de Clairvaux
- Remplacement des caillebotis sur le clocher



Eclairage Public 2023

L'éclairage de la voie publique sur notre commune comporte 125 points lumineux et aucun de ceux-ci n'utilise la technologie des LED.

Compte tenu des augmentations tarifaires annoncées, nous avons lancé des consultations, chiffrages et subventions possibles, dans le but de pouvoir bénéficier des économies d'énergie que procure l'adoption de ce type d'éclairage.

Malgré la signature en temps et en heure des devis, un gros problème de délai de livraison a retardé les changements des candélabres qui n'ont pu être effectués cette fin d'année. Ils seront changés au début de l'année 2024.

Assainissement 2023

La compétence assainissement doit passer à la Communauté de Communes Charlieu-Belmont le 01 janvier 2025. Dans cet objectif, la société Réalités a commencé le schéma directeur d'assainissement. Des relevés et des tests à la fumée de nuit vont avoir lieu dans l'année. Vous serez avertis par mail quand les dates seront connues.

Abbaye 2023

Réparation de l'électro-aimant de tintement et remplacement du moteur de la cloche n° 3. Le coût de ces travaux s'élève à 2 804 € HT. Une subvention de la part du Conseil Régional de 2 791 euros (qui comprend également d'autres travaux).



Restauration de deux tableaux : **Saint Bernard de Clairvaux** et **Françoise de Nerestang** pour un coût de 17 070 euros HT, subventionné par le Conseil Régional à hauteur de 5 281 euros et pour les accrocher un coût de 3 599 euros HT, subventionné à hauteur de 1079,70 euros par le Conseil Régional.



Carte Nationale d'identité et Passeport

Il est toujours possible de se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif électronique de recueil d'empreintes comme Charlieu (04.77.69.33.89) ou Roanne ou Renaison. Mais le plus simple est de faire une pré-demande sur le site <https://ants.gouv.fr>. Vous devez imprimer cette pré-demande ou relever son numéro. Il faut alors prendre rendez-vous dans une mairie équipée.

Dans tous les cas, la présence du demandeur est obligatoire pour la prise d'empreinte et la signature.



En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. Concrètement, votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez les 2 conditions suivantes : vous étiez majeur au moment de sa délivrance et la carte était encore valide le 1er janvier 2014.



Recensement à 16 ans et journée défense Citoyenneté

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie ou sur www.majdc.fr ou sur www.defense.gouv.fr pour tous les jeunes nés en 2008, et ce dans le trimestre de leur 16 ans.



La présence du jeune est obligatoire, ce recensement est indispensable à l'inscription à tous les examens (scolaires ainsi que permis de conduire)

Vous devrez fournir :

- 1 pièce d'identité
- Livret de famille



Inscription sur les listes électorales

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie à partir de 18 ans ou directement en ligne sur www.service-public.fr

Vous devrez fournir :

- Cerfa 12669*02
- Carte Nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile

Les demandes sont à déposer toute l'année et au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er scrutin lors d'une année d'élections



Pacte civil de solidarité (PACS)

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie ou chez un notaire.

Les documents à fournir :

- Convention de PACS (convention personnalisée ou formulaire complété Cerfa 15726*02)
- Déclaration conjointe d'un PACS et attestation sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (Cerfa 15725*03)
- Actes de naissance de - de 3 mois (copie intégrale ou extrait de filiation)
- Pièces d'identité en cours de validité (original + copie)



Mariage

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie .

Les documents à fournir :

- Pièces d'identité en cours de validité (original + copie)
- Justificatif de domicile
- Informations sur les témoins
- Actes de naissance de - de 3 mois (copie intégrale ou extrait de filiation)

A noter que suivant les cas, des pièces supplémentaires pourront être nécessaires (pour + d'informations www.service-public.fr)



Urbanisme, permis de construire, déclaration préalable de travaux

Possibilité de réaliser vos démarches en ligne :

<https://charlieu-belmont-geosphere.fr/guichet-unique>

Se renseigner en mairie.

Les formulaires sont disponibles sur www.service-public.fr



ADMR

Avoir un interlocuteur près de chez soi c'est ce que propose l'ADMR pour tous ceux qui souhaitent continuer à bien vivre chez eux.

Permanence physique tous les matins de 9h à 12h : 301 rue de la Gare 42750 Saint-Denis-de-Cabanne.

Téléphone : 04.77.60.37.56 - <http://admr.org>



Rénovation de l'habitat

Depuis le 1er janvier 2020, l'état propose MaPrimeRénov' pour aider les ménages à financer les travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

Initialement réservée aux propriétaires occupants modestes et très modestes, l'accessibilité à cette aide a été étendue depuis le 1er janvier 2021 (notamment aux propriétaires occupants et ce sans conditions de ressources). Cette aide s'applique aux demandes de primes déposées auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Pour plus d'informations : www.service-public.fr, ou www.anah.fr.

Avant d'entreprendre des travaux de rénovation, d'isolation ou la pose de panneaux photovoltaïque dans votre maison, prenez conseil auprès d'organismes compétents et surtout indépendants, renseignements gratuits auprès de :

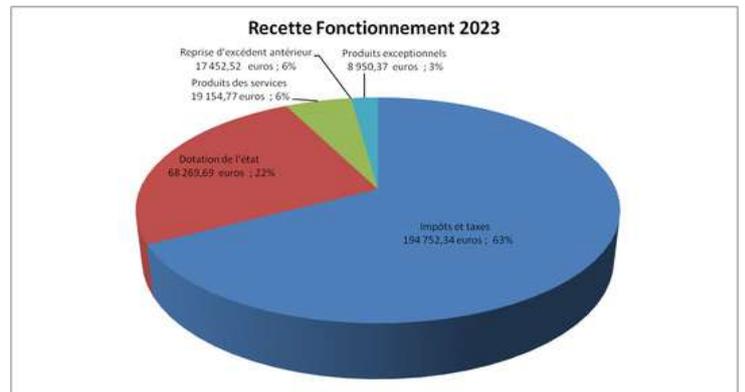
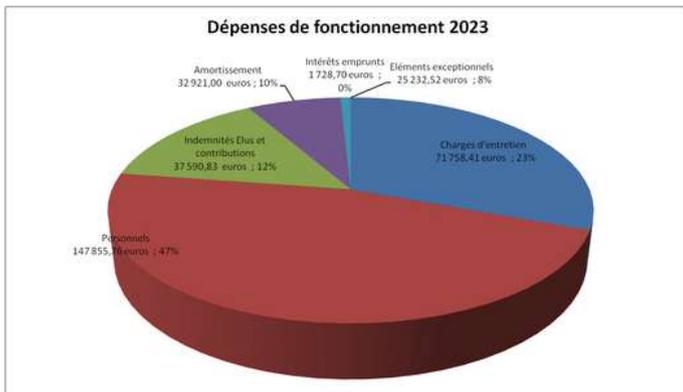
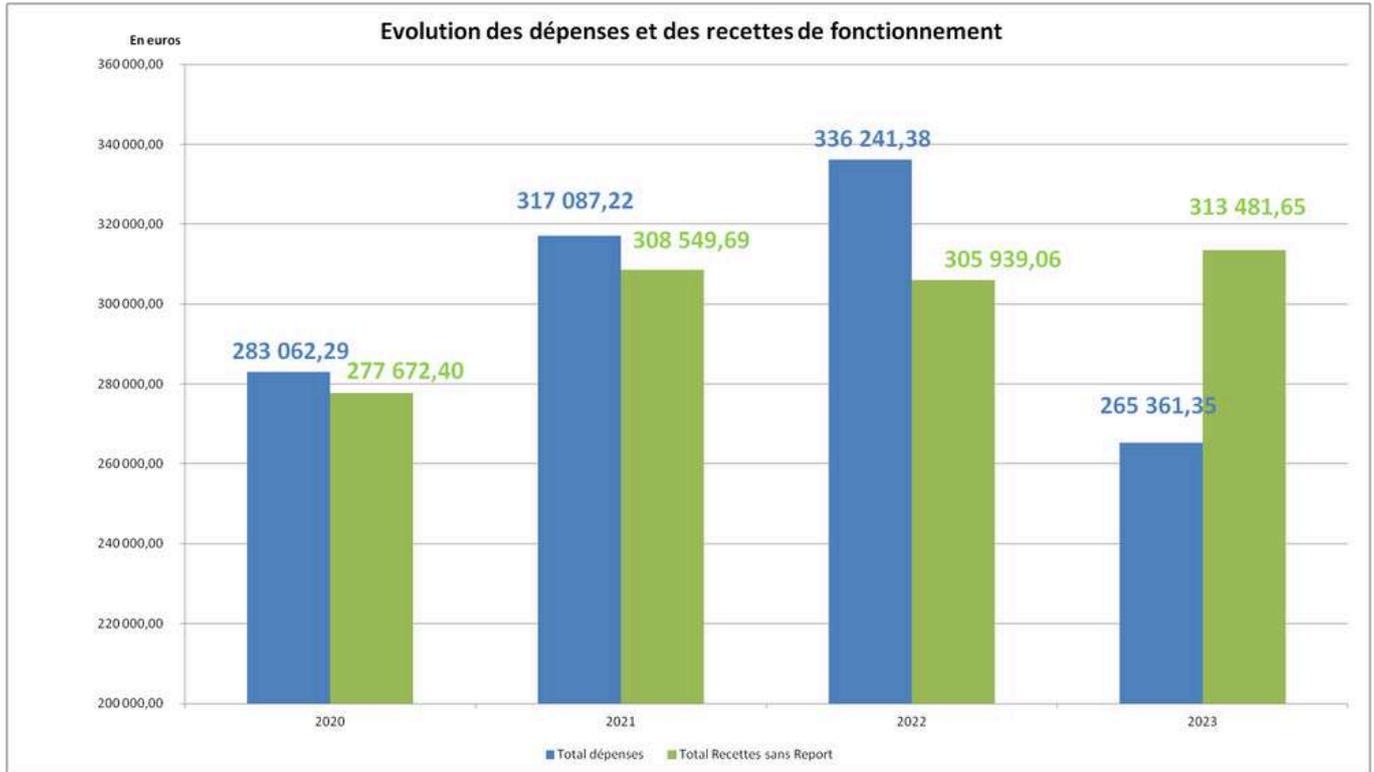
ALEC42 : Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Loire (www.alec42.org).

Renovaction42 : le Service Public de la Rénovation Énergétique (04.77.41.41.25 - www.renovactions42.org)



Veolia Urgence

En cas d'urgence (fuite ou coupure d'eau par exemple) sur votre réseau, vous pouvez appeler Veolia Urgence au 09 69 32 34 58 (numéro non surtaxé qui assure les urgences techniques 24/24 h et 7 jours sur 7).



Evolution du budget communal

Les dépenses de fonctionnement atteignent leur plus bas niveau depuis 4 ans : des économies importantes ont été réalisées sur les frais de fonctionnement et un nouveau mode de calcul des amortissements plus favorable a été adopté.

Côté recettes, les impôts et taxes représentent plus de 63% de nos recettes, les dotations forfaitaires de l'Etat sont reparties à la hausse. Les revenus de la location de la salle d'animation ont été plus importants en 2023.

En toute fin d'année, nous avons eu le remplacement des points de tri de la commune.

Il y a toujours deux points de collecte : vers le cimetière et à la salle des fêtes. Attention, les colonnes de tri ont été déplacées entre la salle des fêtes et le dépôt communal.

REDEVANCE GÉNÉRALE INCITATIVE : UNE NOUVELLE FACTURATION À COMPTER DE 2024

LORS DE LA CAMPAGNE DE FACTURATION D'AVRIL 2023, NOUS VOUS AVONS INFORMÉ DE L'ÉVOLUTION DES TARIFS DE LA REDEVANCE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024. OBJECTIFS : RENDRE LA REDEVANCE DAVANTAGE INCITATIVE ET RÉDUIRE ENCORE LES VOLUMES DE DÉCHETS, DONC LEUR COÛT.



CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUI CHANGE ?

1 LA FACTURATION

NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER	FACTURE MINIMUM 2023	FACTURE MINIMUM 2024
1 PERSONNE	110.12 €	109.94 €
2 PERSONNES	140.38 €	130.90 €
3 PERSONNES	170.64 €	151.87 €
4 PERSONNES	200.89 €	172.84 €
5 PERSONNES	231.15 €	193.80 €
6 PERSONNES	261.40 €	214.77 €
7 PERSONNES	291.66 €	240.71 €
RÉSIDENT SECONDAIRE	135.86 €	138.62 €

BAISSE DE 10% EN MOYENNE

2 LE FORFAIT ORDURES MÉNAGÈRES

- BAISSE DU VOLUME INCLUS DANS LE FORFAIT
- MISE EN PLACE DE TARIFS PROGRESSIFS POUR LES LEVÉES SUPPLÉMENTAIRES EN CAS DE DÉPASSEMENT DU FORFAIT

3 LE FORFAIT DÉCHÈTERIE

- 36 PASSAGES ANNUELS INCLUS DANS LE FORFAIT (À RÉPARTIR À VOTRE CONVENANCE SUR L'ANNÉE)
- 1 € LE PASSAGE SUPPLÉMENTAIRE EN CAS DE DÉPASSEMENT (FACTURATION ÉTABLIE EN AVRIL DE L'ANNÉE SUIVANTE)

COMMENT RÉDUIRE NOS DÉCHETS ?



COMPOSTAGE

NOS POUBELLES CONTIENNENT EN MOYENNE 33 % DE DÉCHETS ALIMENTAIRES DONT LA PLUPART PEUVENT ÊTRE COMPOSTÉS



ACTE D'ACHAT/CONSOMMATION

ÉVITEZ LES EMBALLAGES SUPERFLUS, PRIVILÉGIEZ LE VRAC ET LUTTEZ CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE !
DONNEZ, VENDEZ, RÉPAREZ ET OFFREZ AINSI UNE SECONDE VIE AUX OBJETS DONT VOUS VOULEZ VOUS SÉPARER !



TRI SÉLECTIF

18 KG D'EMBALLAGES PAR AN ET PAR HABITANT SONT JETÉS AU LIEU D'ÊTRE TRIÉS AU MÊME TITRE QUE LES PAPIERS ET LE VERRE



DÉCHETS VERTS

ADOPTER LE BROYAGE ET LE PAILLAGE AU JARDIN, C'EST ÉVITER DES TRAJETS EN DÉCHÈTERIE, FAVORISER LA BIODIVERSITÉ (MAINTIEN DE L'HUMIDITÉ, PROTECTION CONTRE LES TEMPÉRATURES EXTRÊMES...) ET ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.CHARLIEUBELMONT.COM
(RUBRIQUE DÉCHETS MÉNAGERS)

- RETROUVEZ LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE DANS « FINANCEMENT - REDEVANCE »
- CRÉEZ VOTRE ESPACE ECOCITO POUR CONNAÎTRE VOS DATES DE LEVÉES DE BAC ET DE PASSAGES EN DÉCHÈTERIE DANS « WEB USAGER DÉCHETS »



UNE QUESTION SUR LES DÉCHETS ?
CONTACTEZ-NOUS
AU 04.77.69.03.06



Nouvelles colonnes de tri



Composteur de l'école

A la rentrée 2023

L'école de La Bénisson-Dieu a un effectif de

- Classe de maternelle : 16 élèves
- Classe de primaire : 23 élèves

Modalités d'inscription à l'école

Les enfants nés avant le 1er janvier 2021 doivent être inscrits auprès de la Directrice de l'école Madame Valérie BLEROT et de la Mairie.

N° de téléphone de l'école : 04.77.66.62.18

Adresse mail de la Directrice : ce.0420122e@ac-lyon.fr



Valérie Blerot - Directrice de l'école



Aurélie Bourgeat -
Institutrice des maternelles



Aperçu du potager de l'école

Service périscolaire

Le service périscolaire est assuré en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- de 7h30 à 8h20
- de 11h30 à 13h20 (cantine)
- de 16h30 à 18h30

Les inscriptions ont lieu avant la rentrée et auprès de la Mairie.

Les inscriptions en cours d'année sont possibles.

Cette année l'accueil du mercredi n'a pas été mis en place car peu de parents avaient besoin du service.

Pour l'année scolaire 2023-2024, les tarifs sont les suivants :

Pour le 1er enfant : 130 euros

Pour le 2ème enfant : 110 euros

Pour le 3ème enfant : 90 euros

Le repas de cantine est à 4 euros

MERCI

Un grand merci à nos bénévoles Dominique Lardet pour l'aide aux devoirs deux fois par semaine et à Gérard Janvier pour l'initiation et l'entretien du jardin potager

Les projets et réalisations de l'école de La Bénisson-Dieu

Sur l'année 2023 - Le projet Loire rugby citoyen a bien occupé la classe des CE CM. La Classe a été reçue dans le très beau bâtiment de l'hôtel du département à St Etienne. Les élèves (2 représentants : Mathéo et Sacha) rien qu'en montant l'escalier au tapis rouge, ils avaient les yeux qui brillaient. Leur vidéo était le coup de cœur du jury, elle a été diffusée sur le grand écran puis les élèves ont parlé devant tout le monde et ont été interviewés par France Bleu.

Parmi les autres évènements importants de l'année on peut parler de l'organisation de la course Ela et tous les enfants remercient chaleureusement Martha pour le bon goûter offert.



Projet 2024

La classe de Madame Blerot prévoit un voyage scolaire de 5 jours en Isère. C'est une vraie chance pour les enfants du primaire ! Les écoliers comptent sur la mobilisation des habitants pour participer aux actions du Chemin des écoliers permettant de financer ce beau projet pour les enfants.

La Bibliothèque

La bibliothèque municipale est gérée par 5 bénévoles qui vous accueillent le premier lundi du mois de 16h30 à 18h et chaque vendredi de 17h30 à 19h. L'inscription est gratuite et vous permet d'accéder à plus de 1300 livres, CD et DVD renouvelés grâce à une navette mensuelle de la Médiathèque Départementale de la Loire (MDL).

Gisèle et Michèle reçoivent les écoliers tous les lundis avec les maitresses et nous les remercions vivement.



L'accès aux ressources numériques (magazines, audios, vidéos, formation...) est désormais accessible pour tous depuis le site <https://mediatheque-numerique.loire.fr/>
Un service de portage à domicile est possible sur demande auprès de la mairie.

Rencontres d'auteurs 2023

24 février : rencontre auteur Jérôme Dallery

2 juin : rencontre auteur Philippe Grandchamp



Les animations biblioplage fin juin, le concours de la rentrée (merci aux participants) et l'après-midi jeux fin décembre rencontrent à chaque fois un vif succès.

Installer des panneaux solaires, pourquoi pas vous ?

Collectivités, particuliers, agriculteurs, artisans etc...visualisez gratuitement le potentiel de production solaire sur votre toiture et simulez votre projet grâce à l'outil mis à votre disposition par le SIEL : le CADASTRE SOLAIRE !

Scanner le QR-Code ci dessous ou bien rendez-vous sur :

<https://cadastre-solaire.siel42.fr>



Et si vous sautiez le pas pour installer des panneaux solaires ?

CADASTRE SOLAIRE

Collectivités, particuliers, agriculteurs, artisans, etc.
Visualisez le potentiel de production solaire sur toitures et parkings puis simulez votre projet



<https://cadastre-solaire.siel42.fr>

POURQUOI INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES ?



Réduire votre facture d'énergie



Agir pour l'environnement



Augmenter la valeur immobilière de votre logement

Vous souhaitez installer des panneaux solaires ?

Scannez ici pour en savoir +



Le SIEL-TE Loire vous encourage à faire la simulation du potentiel solaire sur toitures et parkings.



Gratuit, intuitif et interactif, le cadastre solaire permet de :

- Mesurer instantanément le potentiel solaire sur toitures et parkings
- Construire votre projet solaire photovoltaïque en toute confiance
- Lutter contre les arnaques de démarchage
- Bénéficier gratuitement de conseils d'experts locaux



Les panneaux photovoltaïques, c'est recyclable ? Oui !

Pour en savoir plus, consultez le Vrai/Faux des énergies renouvelables sur te42.fr/vrai-faux-energies-renouvelables



Le recensement du 18 Janvier au 17 Février 2024



Cette année 2024, notre commune doit effectuer le recensement de sa population. Pour cela, Mme DEMULSAND Anne-Sophie a accepté d'être notre agent recenseur.

Elle fera une tournée de reconnaissance pendant la semaine du 08 au 15 janvier.

A compter du 18 janvier, vous trouverez dans vos boîtes aux lettres la notice internet pour ceux désirant répondre directement sur le site :

le-recensement-et-moi.fr

Il est demandé aux habitants de répondre au plus vite quand ils ont la notice en leur possession, cela évite à l'agent recenseur de devoir repasser.

Pour les personnes ne pouvant pas répondre sur internet, l'agent recenseur passera ou un rendez-vous sera convenu pour vous remettre les feuilles de logement et les bulletins individuels.

Nous vous demandons de réserver un bon accueil à Mme Demulsand.





Les anciens du basket La Bénisson-Dieu / Briennon

Une association créée il y a 22 ans avec des anciens du basket de La Bénisson-Dieu.

Ils jouent 8 matchs par saison (poule de 5) au plus haut niveau anciens... + de 35 ans obligatoire... Ils reçoivent 5 fois et après les matchs vers 22h, ils invitent leurs adversaires à dîner 2 fois à La TERRASSE à La Bénisson-Dieu et 2 fois au Faubourg Saint Hilaire à Briennon. Ils ont 2 arbitres dans leur groupe : Jean-Louis et Claudius qui arbitrent à domicile.

Festibaye

Festibaye est une association créée en 2010. Cette association a pour objet l'organisation de manifestations diverses, culturelles et festives. Elle veut animer et faire connaître le village et créer du lien entre les Bayerots.

Une nouveauté cette année la Pièce de théâtre Nationale 7 : le 9 Mars 2024 à la Salle d'Animation

Contact : Par leur Page Facebook



Le Chemin des écoliers

La vocation du Sou des écoles est d'une part d'organiser des animations culturelles, civiques, et d'autre part d'accorder aux classes des financements pour la réalisation d'activités éducatives, sportives, culturelles, ou l'achat de matériel.

Contact : Par mail à l'adresse suivante : le.chemin.des.ecoliers42720@gmail.com

Les Amis de l'Abbaye



Depuis 1985, l'association des Amis de l'Abbaye de La Bénisson-Dieu a pour vocation de promouvoir l'histoire et le patrimoine exceptionnels de notre village. A travers des concerts, des visites et des projets dans et autour de l'église abbatiale (parcours ludique, valorisation de l'emplacement du cloître, suivi de restauration de tableaux...), l'association cherche à garder bien vivant cet héritage qui n'a cessé d'évoluer depuis le XIIème siècle.

Depuis 2021, les Amis de l'Abbaye organisent « Les Médiévales de La-Bénisson-Dieu », grand week-end festif qui a aura lieu les 20 et 21 juillet 2024.

Archange Autisme

Cette association a pour objectif d'aider les parents et familles avec enfant porteur de troubles du spectre autistique via le soutien, le répit. A Briennon, une classe expérimentale a été mise en place pour adapter l'accueil d'un enfant autiste en milieu ordinaire, à partir de laquelle l'association a formalisé un document de partage d'expérience. En parallèle, le premier gîte de vacances adapté à l'autisme a été ouvert dans les Haute Alpes en novembre 2022 pour permettre des vacances en famille. Un autre projet de gîte est en cours en Isère. L'association travaille également à développer du répit en famille en journée sans hébergement à La Bénisson-Dieu.



WWW.ARCHANGE-AUTISME.FR
017865 8123456789 017865 8123456789

Fermeture progressive du réseau cuivre dans le département de la Loire

Pas de panique !

Avec le réseau THD42, anticipez votre migration vers le haut débit.

Le réseau d'initiative publique THD42 (La fibre), construit par le SIEL, est en passe de devenir l'infrastructure de télécommunications de référence pour les 313 000 habitants des 274 communes de la Loire concernées par ce réseau.

Vers la fin du cuivre :

L'opérateur « Orange », propriétaire de l'infrastructure en cuivre (les téléphones fixes traditionnels) a déjà engagé un calendrier de fermeture et identifié cinq communes dans un premier lot : Arcon, Ambierle, St Rirand, St Bonnet des Quarts et Les Noës.

La fermeture du réseau cuivre, qui concerne, à terme, tous les usagers se fera de manière progressive en deux étapes comprenant des fermetures commerciales puis techniques annoncées respectivement pour janvier 2024 et janvier 2025 pour ces cinq premières communes constituant le lot n°1.

Le lot n°2 concernant des communes de la Côte Roannaise, d'une partie de la plaine du Forez et du piémont des Monts du Lyonnais verra une fermeture définitive le 27 janvier 2027.

En ce qui concerne notre commune de La Bénisson-Dieu et pour le moment, rien n'est fixé alors, effectivement, « pas de panique » ! Cette fermeture pourrait donc intervenir en 2028 ou 2029 nous permettant ainsi de bien anticiper cette mutation vers le haut débit pour ceux qui ne sont pas encore raccordés et qui pourront toujours l'être gratuitement jusqu'au 31 décembre 2025 . (gratuité sauf travaux spéciaux à l'intérieur des propriétés).

Pour profiter de ce raccordement, il est indispensable de se rendre sur : www.thd42.fr ou bien www.thd42exploitation.fr

Un technicien mandaté par le SIEL viendra effectuer la pose d'une prise terminale optique (PTO).

Une fois la prise posée, chacun pourra souscrire une offre de service auprès de l'un des onze opérateurs partenaires et profiter d'une connexion internet à très haut débit si vous n'êtes pas déjà raccordés.

En cas de difficulté ou d'impossibilité de consulter les sites proposés, vous avez la possibilité de vous adresser en Mairie pour toute aide ou renseignements complémentaires.



Bricoleurs et/ou jardiniers

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

les jours de la semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 donc INTERDIT les dimanches après-midi.



Haies et racines

Les haies et racines bordant les routes et chemins sont à la charge de chaque propriétaire ou locataire. L'entretien doit se faire autant de fois que nécessaire et doit être effectué dans tous les cas après le 30 août. En cas de manquement à cette réglementation, Les propriétaires recevront une mise en demeure. Si les travaux ne sont pas effectués dans un délai d'un mois, la mairie se réserve le droit de les faire réaliser, au frais du propriétaire.



Déchets

- Le brûlage des déchets végétaux et ménagers est interdit. Ils doivent être déposés en déchetterie. Le non-respect de cette réglementation entraînera une amende de 450 €.
- Merci à tous de respecter les colonnes de tri et de ne pas déposer les ordures n'importe où.



Propriétaires d'animaux



Les propriétaires et responsables d'animaux doivent s'assurer que ceux-ci ne causent pas de gêne envers leur voisinage, tels qu'aboiement ou intrusion dans les propriétés privées.

Une amende pour nuisances sonores due aux aboiements incessants d'un chien peut aller jusqu'à 450 € (article R1337-7 du code de la santé publique).

Nous vous rappelons également que les chiens de catégories 1 et 2 doivent être déclarés en mairie.

Merci de respecter la tranquillité de vos voisins, jour et nuit en éduquant vos chiens.

La divagation des chiens est interdite. **Vous devez les tenir en laisse sur la voie publique. Une muselière est obligatoire pour certaines catégories.** Une amende pour les chiens errants ou en divagation peut aller de 150 € à 750 €.



Stop aux cambriolages

Afin d'améliorer votre sécurité, lorsque vous vous absentez plusieurs jours, signalez-le à un voisin de confiance et à la brigade de Gendarmerie. Lorsque vous êtes absent, si possible faites relever votre courrier et faites ouvrir vos volets de temps en temps par une personne de confiance.

Si une personne se présente à votre domicile, se réclamant d'une administration, et si sa venue n'était pas programmée, ne la faites pas entrer. Appelez immédiatement la Gendarmerie : 17 (numéro gratuit).

Pour les dépôts de plaintes, contacter la gendarmerie de Charlieu, 20 rue Chantemerle.

Tel : 04.77.60.04.44



Frelons

Les pompiers ne se déplacent plus pour détruire les nids de frelons et de guêpes. Vous pouvez faire appel à la société ELIS au 01.70.60.20.21 ou à Gare aux guêpes 42 au 07.67.07.61.37. Il est conseillé d'installer des pièges dès le mois de Février pour plus d'efficacité.

Le Monument aux Morts

En fin d'année 1919, La Bénisson-Dieu, comme la plupart des communes de France pense à ériger un monument à la mémoire des jeunes de la commune morts pour la France.

Le Conseil Municipal organise une souscription auprès des habitants de la commune. Le 29 février 1920, lors du Conseil Municipal, le Maire Antoine DURY annonce aux conseillers (Blondel, Audoine, Berthelier, Desrozier, Milliet, Berthier, Frêchet pour les présents et Durantet et Phelip pour les absents) que le montant de la souscription a atteint la somme de 2288,50 Francs.

Le 20 février 1920, une demande de subvention de 4000 francs a été demandée.

Le 15 août 1920, lors du Conseil Municipal, le Maire déclare à son Conseil que le moment est venu de procéder à la pose du monument. Il rappelle par la même occasion qu'une somme a été prévue au budget de 1920 en vue de parfaire la somme recueillie. Il présente ensuite au Conseil l'emplacement du futur monument. Ce sera sur l'ancienne place des Halles, au milieu et suivant le plan établi, joint au dossier. Le Conseil approuve aussi le devis de 3400 francs établi par l'entreprise Mure et traite de gré à gré avec lui. Les fouilles non comprises, seront effectuées par l'entreprise Decrand de Briennon. L'entourage du monument sera composé de quatre obus de 370 reliés par des chaines.

Le 28 novembre 1920, le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre du sous-préfet l'informant que la délibération du 15 août 1920 est incomplète dans le sens qu'il doit être établi un devis détaillé et estimatif des dépenses afférentes à cette construction et d'une délibération approbative de ce devis. De même la fixation, l'exécution des travaux de fondation et l'entourage du monument n'a pas été mentionné. Après cet exposé et après avoir pris connaissance du devis, le Conseil approuve la somme de 3692,50 francs. En ce qui concerne la gravure des lettres, elle sera exécutée à la main au moyen de ciseaux et marteaux par M. Mure et ses ouvriers. Quant aux obus et les quatre chaines, l'estimation devrait être autour de 500 francs.

Comme sur la plupart des monuments aux morts, certains noms ne devraient pas apparaitre et d'autres sont manquants. Il n'y a pas de règlement précis sur ce sujet.

Les délibérations de conseils municipaux ultérieurs n'indiquent pas s'il y a eu une inauguration ou cérémonie officielle.



La version intégrale du travail réalisé par Michel Mivière sur l'histoire de notre Monument aux Morts avec l'histoire des personnes y figurant est disponible sur le site Internet de la Commune ou à la Mairie.



13 Janvier : les vœux du Maire



Commémoration du 19 Mars en présence des élus du Conseil Municipal des Écoliers Bayerots



10 Juin : Festibaye



25 Juin : Fête de l'école



8 Août : Concours de pétanque des Anciens du Basket



26 et 27 Août : Troisième édition des Médiévales



23 Septembre : Défilé des classes en 3



15 Octobre : Concert pour l'Ukraine



4 Novembre : Traditionnelle Vente de Boudin. Un moment toujours convivial



Commémoration du 11 Novembre en présence des élus du Conseil Municipal des Écoliers Bayerots



18 Novembre : le repas des Aînés, tous les convives ont apprécié le repas et la bonne ambiance



9 Décembre : Récolte de fonds pour le Téléthon.



20 Décembre : Distribution de colis aux personnes de plus de 80 ans



20 Décembre : Après-midi jeux de la Bibliothèque

Agenda 2024

Vous trouverez ci-après les différentes manifestations actuellement prévues au cours de l'année 2024
A vos calendriers !

Après-midi jeux tous les
derniers jeudis du mois,
de Septembre à Avril, au
Restaurant la Terrasse
N'hésitez pas à appeler
06.23.93.49.21

 **Vendredi 12 Janvier** : Soirée à la patinoire organisée par le Chemin des Ecoliers

 **Vendredi 19 Janvier** : Vœux du Maire à la Salle d'Animation à 19h

 **Samedi 10 Février** : Bal costumé du Chemin des Ecoliers

 **Samedi 9 Mars** : Soirée Théâtre "Nationale 7" (organisée par Festibaye)

 **Lundi 19 Mars** : Commémoration au monument aux morts

 **Mars** : Vente de Choucroute à emporter par le Chemin des écoliers

 **Vendredi 5 Avril** : Cérémonie de clôture des olympiades à l'école par le Chemin des écoliers

 **Dimanche 7 Avril** : Récital du pianiste Jean-Baptiste Mathulin dans l'abbatiale (organisé par les Amis de l'Abbaye)

 **Mercredi 8 Mai** : Commémoration au monument aux morts

 **Samedi 8 Juin** : Festibaye

 **Dimanche 9 Juin** : Elections européennes

 **Dimanche 30 Juin** : Fête de l'école

 **Samedi 6 et Dimanche 7 Juillet** : Les Sergent's Peppers

 **Samedi 20 et Dimanche 21 Juillet** : Quatrième édition des Médiévales (organisée par les Amis de l'Abbaye)

 **Samedi 9 Novembre** : Vente de boudin (organisée par Festibaye)

 **Lundi 11 Novembre** : Commémoration au monument aux morts

 **Samedi 16 Novembre** : Repas des Aînés

 **Samedi 7 Décembre** : Téléthon



Et tous les
mercredis
de 13h30 à 14h30
Marché Place des
Abbeses

